

ce document. J'estime que la vaste majorité des gens nés hors du Canada seraient à peu près incapables de le compléter.

Je prie donc le ministre,—il s'est déjà levé plusieurs fois,—de nous dire comment on établit sa citoyenneté, que le ministère nous demande d'établir, quand on ne peut compléter le document qui, nous dit le ministre, doit être complété en entier.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur le président, le député partage avec moi et quelques autres nouveaux députés la distinction de ne pas avoir concouru à établir la définition de l'expression "parent responsable", car ni lui ni moi n'étions ici quand la loi a été adoptée. Cependant, la plupart de ceux qui sont ici ont contribué à l'adoption de la loi sur la citoyenneté canadienne. Si, avant de prononcer son discours, le député avait jeté un coup d'œil sur la loi à la base du document en cause,—je m'étonne que, législateur chevronné, il n'en ait rien fait,—il aurait constaté que l'expression "parent responsable" est définie à l'article qui renferme l'interprétation.

Je ne gaspillerai pas le temps du comité en donnant lecture de cet article, car la plupart des députés ont fait en sorte qu'il soit adopté au Parlement.

Mais là n'est pas la question. Si le député avait soigneusement pris connaissance du document, il aurait constaté que tout ce qu'il avait à faire pour établir qu'il était citoyen canadien, c'était d'indiquer, comme il l'a mentionné aujourd'hui, qu'il était sujet britannique, domicilié au Canada durant 20 ans avant le 1<sup>er</sup> janvier 1947. Après cela, aucune autre preuve n'était nécessaire.

**M. Winch:** "Et", "et", "et", signez l'appendice B. Allons, signez l'appendice B. Il le faut. Mais je ne puis répondre à une seule question de l'appendice B.

**L'hon. M. Pickersgill:** Eh bien! Si le député veut m'envoyer son certificat de naissance, je ferai remplir sa formule et lui épargnerai cet ennui.

**M. Winch:** Très bien! Mais ce n'est pas tout, car je ne veux pas parler de moi. Je sais évidemment que j'aurais pu m'adresser à mon honorable ami et obtenir mon certificat. Je m'exprime au nom des milliers de Canadiens qui reçoivent cette formule et qui ne savent qu'en faire; je ne m'inquiète pas à mon propre sujet.

**L'hon. M. Pickersgill:** De fait, monsieur le président, l'honorable député a lu à ce sujet dans la circulaire qu'il fallait s'adresser au greffier de la cour. Il constatera, je pense, que le greffier de n'importe quel tribunal sera

[M. Winch.]

disposé à l'aider. Je reconnais qu'une partie du texte semble un peu insensé. Je vais l'examiner, afin de voir si nous pourrions l'améliorer.

**M. Winch:** Les questions sont stupides.

**M. Cameron (Nanaïmo):** Il y a peut-être plus qu'un simple défaut de rédaction. Ma réaction a été la même que celle de l'honorable représentant de Vancouver-Est; j'étais dans la même situation. Je ne pourrais vous indiquer par quel port je suis arrivé, ni à quelle date. J'étais enfant à ce moment-là. Il y a près de 50 ans de cela. Mais il y a bien des gens au Canada qui pourraient avoir beaucoup de difficulté à démontrer qu'ils sont admissibles en vertu de cet article. Ils sont nés en Grande-Bretagne; ils avaient peut-être un certificate de naissance britannique. Peut-être n'ont-ils même pas ce document et ils pourraient avoir beaucoup de difficulté à prouver qu'ils ont vécu au Canada suffisamment longtemps.

**L'hon. M. Pickersgill:** Il va sans dire que c'est là une des raisons pour lesquelles on a appliqué la règle de vingt ans. C'était afin d'éviter ce genre de difficultés. Si de graves difficultés de cette nature se posent, j'examinerai volontiers la situation. Je me rends compte que l'honorable député de Vancouver-Est s'amuse un peu à mes dépens.

**M. Winch:** Non, monsieur.

**L'hon. M. Pickersgill:** Mais je pense que la plupart d'entre nous ont des difficultés; bien que je n'aie pas les mêmes difficultés que les deux honorables députés qui ont pris la parole, j'ai quand même mes difficultés. Je n'aime pas les formules. Il me déplaît d'avoir à les remplir. Je fais faire le travail par ma secrétaire, qui semble savoir comment procéder. Je pense que bien des raisons militent en faveur de la simplification de ces formules, lorsque la chose est possible; il y a cependant une difficulté inhérente. Dans un pays comme le nôtre, un pays où vivent des immigrants venant de tous les coins de la terre, les circonstances varient tellement qu'il est très difficile d'élaborer une formule simple qui fournira du premier coup tous les renseignements nécessaires; il faut donc établir un juste milieu entre poser trop de question, parfois trop compliquées ou, d'autre part, recourir à une seconde lettre, ce qui ennue beaucoup certains requérants.

**M. Winch:** Je le comprends, monsieur le président, mais, de grâce, qu'on ne s'imagine pas que je veux embarrasser le ministre.

**L'hon. M. Pickersgill:** Ce n'est pas ce que je dis; je sais que le député veut simplement s'amuser.